

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi



Discours du Colonel Abdoulaye MAIGA, Ministre d'Etat, Ministre de l'Administration territoriale et de la Décentralisation, Porte-Parole du Gouvernement de la République du Mali, à l'occasion du Débat général de la 79^{ème} session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies

New York, le 28 septembre 2024

- **Monsieur le Président de l'Assemblée générale,**
- **Mesdames, Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,**
- **Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,**
- **Mesdames, Messieurs,**

A l'entame de mes propos, je voudrais vous adresser les chaleureuses salutations de Son Excellence Le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat, celles du Gouvernement et du Peuple Maliens.

Je voudrais ensuite vous adresser, **Monsieur le Président**, les chaleureuses félicitations de la délégation Malienne pour votre brillante élection à la présidence de la 79^{ème} session de l'Assemblée générale. Votre beau pays, le Cameroun, pays africain frère et ami, entretient d'excellentes relations avec mon pays. Vous pouvez compter sur le soutien total du Mali dans l'accomplissement réussi de votre mandat.

Je saisis également cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Denis Francis, de Trinidad et Tobago, pour la manière remarquable avec laquelle il a conduit les travaux de la 78^{ème} session de l'Assemblée générale.

Enfin, permettez-moi de réitérer à M. Le Secrétaire général de l'ONU, M. António GUTERRES, nos encouragements à poursuivre les efforts pour la réalisation des nobles objectifs de notre Organisation commune.

Monsieur le Président,

Le 26 juin 1945, en signant la Charte des Nations Unies, à San Francisco, les peuples se sont résolument engagés « à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances ». Aujourd'hui, l'occasion nous est offerte de nous prononcer sur le thème suivant : « Ne laisser personne de côté : Agir ensemble pour la promotion de la paix, du développement durable et de la dignité humaine pour les générations présentes et futures ». Le choix de ce thème, qui intervient 79 ans après la signature de la Charte des Nations Unies, est-il un pur hasard ou le résultat d'une construction mentale ? Nous l'ignorons. Cependant, force est de constater, malheureusement, que se pose, encore, avec forte acuité, la problématique de la préservation des générations : non seulement celles du futur, mais également la nôtre. Est-ce pour autant un échec des Nations Unies ? Incontestablement, une évaluation objective, avec des recommandations réalistes de notre système collectif, serait salvatrice pour notre devenir.

- **Monsieur le Président,**

Le Mali salue la pertinence de ce thème qui est d'une actualité brûlante, tant il est vrai que les tensions et les guerres en cours continuent, hélas, de menacer la paix et la sécurité internationales, le développement et les droits fondamentaux des populations.

Cette remarque est celle d'un pays qui a connu, depuis 2012, une crise multidimensionnelle complexe, ayant entraîné la perte de plus de la moitié de son territoire et de nombreuses victimes innocentes, suite à une association à la fois incestueuse et opportuniste de groupes terroristes et de groupes armés.

- **Monsieur le Président,**

Le drame du Mali remonte à l'allégeance à Al-Qaida du Groupe Salafiste pour la Prédication et le Combat, le GSPC algérien, le 11 septembre 2006, exacerbé par l'intervention militaire hasardeuse de l'OTAN en Libye, en 2011. La déstabilisation de ce pays frère a aggravé les facteurs d'insécurité dans nos pays, à savoir le terrorisme, les trafics en tout genre, le blanchiment de capitaux, les conflits communautaires manipulés par les terroristes et leurs sponsors étatiques étrangers et les actions violentes d'individus isolés.

Pour leur part, les autorités maliennes, après avoir fait le constat de l'échec des forces internationales présentes sur leur territoire national, depuis 2013, ont décidé de reprendre leur destin en main. Ainsi, depuis le 07 juin 2021, après la prestation de serment de Son Excellence Le Colonel Assimi GOÏTA, comme Président de la Transition, Chef de l'Etat, s'est ouvert un vaste chantier d'équipement et de réorganisation des Forces de Défense et de Sécurité, associé à un projet de Refondation du Mali.

Les Assises Nationales de la Refondation, lancées en décembre 2021, ont permis aux Maliens de procéder à un diagnostic exhaustif des causes de la crise, puis d'adopter 517 recommandations pertinentes.

A ce sujet, et après avoir vécu une insécurité imposée par l'état de nature, le constat concernant le Mali est effarant : Violenté, humilié, pillé et torpillé, abandonné en plein vol, poignardé dans le dos, les expressions ne sont pas limitatives pour décrire la souffrance subie par le peuple et les Forces de Défense et de Sécurité Maliens.

Fort de cette expérience et réalisant que le péril malien ne résultait que de l'état de nature, SE Le Colonel Assimi Goïta, Président de la Transition, Chef de l'Etat du Mali, s'est contraint d'élaborer une vision réaliste de la géopolitique, en convoquant un proverbe populaire en Bambara, ici traduit librement et contextualisé « la succulence de la sauce des uns, dépend du pillage des bovins des autres », Thomas Hobbes, décrivant l'état de nature, de manière identique, affirmait : « l'homme est un loup pour l'homme ». Grâce à ce proverbe qui fait référence à la gastronomie et à la cynégétique, le Chef de l'Etat décrit la dure réalité impitoyable des relations internationales et surtout la place de l'Afrique, dont le pillage des matières premières a servi au développement des autres et non celui des africains dans leur grande majorité.

A cette vision, s'ajoute une orientation du Chef de l'Etat qui appelle les Maliens, dans le cadre de la Refondation, à « redevenir eux-mêmes ». En effet, le Chef de l'Etat a procédé, le 23 avril 2024, au lancement du Programme National d'Education aux Valeurs (PNEV) qui vise « Un retour aux sources, sans lesquelles, il serait difficile d'envisager un avenir radieux pour notre pays,

dans sa quête légitime de souveraineté ». L'invitation à redevenir nous-mêmes, ne saurait faire l'économie de la question de savoir qui nous sommes.

La réponse immédiate à cette interrogation est donnée par la devise du Mali : Un peuple : grande famille nation cosmopolite, un But : magnifier la diversité dans l'unité, unis pour bâtir le bien commun, une Foi : la foi à ce que Dieu a donné comme ressource pour la réalisation de la prospérité.

En vue de donner plus de relief à la définition du Malien, le Professeur Ibrahim Ndiaye, expert au sein du Comité chargé de la mise en œuvre du Programme National de l'Education aux Valeurs, indique que le Malien se caractérise, d'une part, par cinq (05) valeurs cardinales : L'humanité ; L'empathie ; L'obligation de transmettre les valeurs humaines aux générations futures ; Le sens de l'honneur ; L'acceptation de la différence et de l'altérité, au plan sociétal, humain et culturel. Et d'autre part, par cinq (05) principes inviolables en lien avec le pays lui-même : Un Mali indivisible ; inaliénable ; Non hypothécable ; Nul ne peut en disposer, comme propriété privée ; impérissable.

- **M. Le Président,**

En privilégiant d' « être eux-mêmes », les Maliens créent une troisième voie : Ne pas devenir des prédateurs, des barbares sans foi ni loi, à la recherche des bovins d'autrui, ne pas devenir les éternelles victimes impuissantes face à la prédation. La voie médiane promue par le Mali consiste à réaliser notre développement en empruntant un chemin plus vertueux : Veiller au respect de notre souveraineté tout en respectant celle des autres ; refuser l'hétéronomie tout en refusant de nous ingérer dans les affaires intérieures des autres ; être ouvert à tous les partenariats sur une base gagnant-gagnant. Aussi, il est important de relever que ces principes et valeurs, caractérisent, mutatis mutandis, les peuples frères du Burkina Faso et de la République du Niger.

Concernant le processus de Transition politique au Mali, il convient de rappeler, que, à l'issue des Assises Nationales de la Refondation, le Peuple malien a fait le choix de mener des réformes politiques avant d'organiser les élections, en vue d'ancrer profondément une gouvernance vertueuse. La mise en œuvre des recommandations des Assises a permis d'engranger des résultats tangibles, notamment la mise en place de l'Autorité Indépendante de Gestion des Elections (AIGE) ; l'adoption de la nouvelle Constitution le 22 juillet 2023, suite à un référendum bien organisé ; le parachèvement de la réorganisation territoriale et administrative ; le renforcement de la lutte contre la corruption et la transparence de l'action publique ; la relecture du code minier plus équitable et favorisant le contenu local.

- **M. Le Président,**

Soucieux de pérenniser l'unité nationale, fondement de tout développement, le Chef de l'Etat a annoncé, le 31 décembre 2023, la tenue du Dialogue inter-maliens pour la paix et la réconciliation, afin dit-il, « d'éliminer les racines des conflits communautaires et intercommunautaires dans le but ultime de réconcilier les communautés ». Respectant une approche participative et inclusive, le Dialogue Inter-maliens qui s'est déroulé en trois phases

(communales, régionales et nationales) a permis aux Maliens de l'intérieur et de la diaspora d'échanger en toute transparence, en vue de trouver des solutions endogènes de prévention, de gestion et de règlement des conflits.

A la différence de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation issu du processus d'Alger, dont certains groupes signataires ont ouvertement basculé dans le terrorisme et qui était devenu un prétexte pour certains Etats de s'ingérer dans les affaires intérieures du Mali, le Dialogue Inter-Maliens a permis aux Maliens « de laver leur linge sale en famille » sans aucune interférence extérieure. Après la fin de l'Accord d'Alger, le 25 janvier 2024, aujourd'hui, le Dialogue Inter-Maliens et ses recommandations officiellement remises au Chef de l'Etat, le 13 mai 2024, demeurent le seul cadre de règlement des conflits internes. Nous réitérons un appel à tous les Maliens à s'inscrire dans cette dynamique de réconciliation, une étape indispensable au retour à l'ordre constitutionnel apaisé et sécurisé, grâce à l'organisation d'élections présidentielles.

Sur le plan de la lutte contre l'insécurité, depuis que les Forces de Défense et de Sécurité maliennes ont lancé des actions offensives, de manière autonome, de nombreux succès ont été remportés sur le terrain de la lutte contre le terrorisme, toutes les régions ont été reprises des mains des groupes terroristes, notamment la région de Kidal, le 14 novembre 2023, à la suite d'une opération militaire mémorable.

Aujourd'hui, les groupes terroristes ont été sérieusement affaiblis, les Forces de Défense et de Sécurité sont déployées sur l'ensemble du territoire national. En outre, les actions offensives de nos forces se poursuivent, pour démanteler les réseaux terroristes résiduels.

Le Gouvernement du Mali reste conscient que la réponse uniquement sécuritaire a ses limites. C'est la raison pour laquelle, en appui à l'action militaire, le Gouvernement du Mali s'est doté d'une stratégie globale et intégrée, ayant pour objectif la restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national. Elle comprend des mesures politiques, administratives, de développement économique et social, y compris le dialogue avec les groupes armés et la fourniture des services sociaux de base à nos populations.

En dépit de ces résultats fort appréciables, ces groupes criminels gardent encore une certaine capacité de nuisance, dans leurs tentatives désespérées de porter atteinte à notre intégrité territoriale et de terroriser nos populations, avec, et je me dois de le déplorer du haut de cette tribune, le soutien de sponsors étatiques étrangers.

Les sponsors étatiques étrangers ! Après des années de dénonciation de ces acteurs étatiques qui soutiennent le Terrorisme international, les autorités ukrainiennes ont violé ouvertement et de manière inédite, la Charte des Nations Unies, ainsi que les conventions et résolutions pertinentes des Nations Unies relatives à la Prévention et à la Lutte contre le terrorisme, lorsque des Officiels de ce pays, ayant confondu la scène internationale et la scène de théâtre, ont avoué la participation active de leur pays à la lâche attaque terroriste ayant visé une patrouille des Forces de Défense et de Sécurité, du 24 au 26 juillet 2024 à Tinzawatène, dans la région de Kidal.

- **M. Le Président,**

Au regard de la complexité de la situation au Sahel et motivés par leur seul désir de prendre le destin de leurs pays en main, leurs Excellences Le Capitaine Ibrahim TRAORE, Président du Faso, Chef de l'Etat du Burkina, Le Colonel Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l'Etat du Mali et Le Général de Brigade Abdourahamane TIANI, Président du Conseil National pour la Sauvegarde de la Patrie, Chef de l'Etat du Niger, ont dans un premier temps institué l'Alliance des Etats du Sahel : une architecture de défense collective et d'assistance mutuelle dans la lutte contre le terrorisme, en signant la Charte du Liptako-Gourma, le 16 septembre 2023. Dix (10) mois plus tard, précisément, le 06 juillet 2024, les pères fondateurs de l'AES ont, souverainement, décidé de transformer ce mécanisme en une Confédération centrée sur trois axes : la Diplomatie, la Défense et le Développement, avant de parvenir à terme à une Fédération. En si peu de temps, des résultats édifiants ont pu être obtenus dans la lutte contre le terrorisme, grâce à la mutualisation des moyens de défense, des opérations militaires conjointement menées et un engagement sans faille à éradiquer le terrorisme.

C'est la raison pour laquelle les Etats membres de la Confédération des Etats du Sahel ont adressé, le 19 août 2024, une lettre conjointe au Conseil de Sécurité des Nations Unies pour : dénoncer le soutien des autorités ukrainiennes au terrorisme international ; condamner l'agression contre le Mali ; demander au Conseil de Sécurité de prendre des mesures appropriées contre les autorités ukrainiennes.

Soit dit en passant, qu'il me soit permis de rappeler que ce nouvel envoi de lettre intervient, pendant que le Mali attend encore la suite réservée à une précédente lettre de saisine du Conseil de Sécurité des Nations Unies, en date du 15 août 2022, afin d'exposer les actes d'agression français à son encontre ainsi que leur implication dans la promotion de trois formes de terrorisme au Sahel : terrorisme armé, terrorisme économique et terrorisme médiatique.

Couvrant une superficie de 2 758 000 km², avec 71 millions d'habitants, majoritairement jeunes, un potentiel économique exceptionnel, et un sous-sol riche de la quasi-totalité des éléments du tableau de Mendeliev, la particularité de la Confédération des Etats du Sahel (AES) réside en l'état d'esprit des Chefs d'Etat, des Peuples et des Forces de Défense et de Sécurité de la Confédération forts de leur dignité et de leur honneur ; motivés plus que jamais par le sang des leurs lâchement versé ; décidés à combattre le terrorisme sous toutes ses formes et honorer la mémoire des victimes, civiles comme militaires, sahéliennes comme étrangères, de la barbarie ; déterminés à défendre l'intégrité de leur terre et assurer leur prospérité de manière pacifique, comme le stipule le préambule de la Charte du Liptako-Gourma qui fait référence à plusieurs Organisations internationales, notamment la CEDEAO et des valeurs universelles.

Aux « saigneurs de la guerre » et du chaos, avec l'aide de Dieu, nous triompherons, encore et toujours, de vos œuvres funestes et diaboliques.

Curieusement, depuis la création de l'AES, nous avons été surpris par l'hostilité farouche avec laquelle elle a été accueillie, en particulier par certains responsables de la CEDEAO aux ordres d'entités impérialistes et néocoloniales. Le reste de l'histoire est connu ! Amadou Hampâté Ba disait « à trop vouloir jeter une grenouille qui vous dégoûte, elle finit par tomber dans une bonne mare ».

La Confédération des Etats du Sahel est ouverte à tous les investisseurs, à condition que le partenariat profite aux populations sahéliennes et à la condition de respecter la souveraineté des Etats.

- **M. Le Président,**

C'est l'occasion pour moi de saluer les relations de coopération exemplaire et fructueuse entre le Mali et la Russie, la Chine, la Türkiye, l'Iran et bien d'autres alliés sincères. Le Mali reste ouvert à tous les partenaires qui souhaitent l'aider à relever ses multiples défis. A cet égard, je réaffirme que le Gouvernement du Mali reste disposé à poursuivre et à renforcer sa coopération avec l'ONU, notamment à travers les agences, fonds et programmes, avec lesquels nous entretenons d'excellentes relations de coopération.

Nous saisissons également cette opportunité pour saluer et reconnaître la sagesse de Son Excellence M. Le Président Abdelmadjid Tebboune, Président de la République Algérienne Démocratique et Populaire. Le 29 août 2024, lors d'une tournée dans le sud algérien, vous déclariez que la Libye, le Niger et le Mali sont des nations fraternelles que vous soutiendriez et non desserviriez. Le peuple malien n'a pas été surpris par ces propos, qui indiquent, éloquemment votre panafricanisme, à l'instar de vos célèbres prédécesseurs, dont feu le Président Abdel Aziz Bouteflika, affectueusement appelé « Abdelkader Mali » suite à son établissement à Gao et l'engagement des autorités maliennes, à travers les actions suivantes : offrir le territoire malien comme base arrière aux Moudjahidines, ouvrant ainsi un front sud ; participer aux affrontements armés contre le colonisateur français, en déployant des combattants maliens aux côtés des Moudjahidines sur le territoire algérien, pour défendre la liberté et la dignité des algériens ; défendre la cause algérienne dans toutes les instances diplomatiques, jusqu'au recouvrement de leur indépendance.

Cependant, il est de notre devoir d'appeler votre haute attention sur les propos incongrus de deux (02) de vos collaborateurs, allant à contresens de votre souhait de promouvoir des relations harmonieuses avec vos voisins, dont le Mali.

Le 31 juillet 2024, le Ministre algérien des Affaires Etrangères déclarait que la crise malienne n'avait pas besoin d'une « solution militaire ». « C'est un conflit entre frères. La solution ne peut être que politique ». Au sujet de l'accord d'Alger, il a affirmé qu'il avait été bénéfique pour le Mali et avait préservé la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali. S'en départir, par conséquent, aura un impact négatif sur tous les « acquis ».

En outre, le 26 août 2024, votre Représentant permanent auprès des Nations Unies, a déclaré : « ... ce matin j'ai appris par les médias qu'un drone a effectué une frappe dans le nord du Mali tuant une vingtaine de civils, ceux qui appuient sur la manette de ce drone, n'ont de compte à rendre à personne sur ces frappes... ».

De l'analyse des propos du premier, nous constatons une grave ingérence dans les affaires intérieures du Mali. En effet, la nature de la solution déployée par les autorités maliennes ne concerne que les Maliens. Depuis la fin de l'Accord d'Alger le 25 janvier 2024, les Maliens n'expriment qu'un seul vœu le concernant : que son âme repose en paix ! M. Le Ministre des Affaires étrangères, l'Accord est bel et bien mort, vos incantations ne serviront pas à le ressusciter. Vous me donnez l'occasion d'une part, de vous réitérer que nul ne peut aimer le Mali, plus que les Maliens et d'autre part, de vous rappeler que le Mali et son peuple ne seront pas des spectateurs face aux assauts et l'adversité : pour chaque mot employé de travers, nous réagissons par réciprocité, pour chaque balle tirée contre nous, nous réagissons par réciprocité. A bon entendeur, tant pis !

Quant au Représentant permanent algérien, en plus d'offrir « le gîte et le couvert » certainement avec de succulents plats de chekchouka et de Chorba, à des terroristes et des renégats en débandade, son rôle d'estafette désorientée ne contribue guère à la promotion des relations de bon voisinage.

De ses propos, il ressort des accusations graves et infondées : d'une part, la qualification de la nature civile des victimes, à partir des médias est aventureuse et diffamatoire et, d'autre part, en affirmant que les opérateurs de drones n'ont de compte à rendre à personne, il alimente une campagne de désinformation contre le Mali, tout en soutenant l'idée que les vaillantes Forces de Défense et de Sécurité maliennes seraient incapables de piloter des drones.

Il me plaît, ici, de rappeler que la montée en puissance des FAMA n'est pas une vue de l'esprit, mais une réalité tangible qui a permis de reprendre le contrôle de l'ensemble du territoire national. Concernant l'usage des drones, les opérateurs sont bien des Maliens qui agissent avec professionnalisme, à l'instar du reste des Forces de Défense et de Sécurité maliennes, et traitent les cibles terroristes, suivant des procédures conformes aux normes internationales. A titre de rappel, il y a quelques années, les acteurs de l'instrumentalisation des droits de l'homme déterminés à ternir la performance anti-terroriste de l'Armée nationale algérienne, ont mis en exergue la question subversive du « Qui tue Qui ? ». Aujourd'hui, nous sommes troublés que le Représentant permanent algérien ait rejoint la tendance manipulatrice des droits de l'homme pour s'attaquer à l'Armée malienne.

Le Mali exige de ces deux (02) énergumènes diplomatiques qu'ils cessent d'entrer dans l'histoire à reculons. Manifestement, ils ignorent tout, à la fois, de l'histoire entre les peuples frères du Mali et de l'Algérie, et la contribution exceptionnelle du Mali à la guerre de libération algérienne, et certainement de la géographie, car ils considèrent, à tort, le Mali comme une wilaya, c'est à dire une province algérienne.

- **Monsieur le Président,**

Sur la situation régionale et internationale, le Mali reste très attentif aux développements en cours en Afrique et dans le reste du monde.

Ainsi, sommes-nous préoccupés par le niveau de violence au Moyen-Orient, notamment dans les territoires palestiniens occupés. Le peuple malien réaffirme son soutien au peuple palestinien frère dans sa lutte légitime pour l'autodétermination. Le Gouvernement du Mali réitère son appui à la solution à deux Etats, Israël et la Palestine, vivant côte à côte, en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Nous condamnons, sans réserve, l'usage indiscriminé de la force par l'armée israélienne contre les Palestiniens.

Au plan humanitaire, le Mali est préoccupé par la situation précaire des millions de réfugiés et de déplacés internes dans le monde, du fait des conflits armés, des catastrophes naturelles et des changements climatiques. J'ai, en ce moment, une pensée toute particulière pour mes compatriotes réfugiés dans les pays voisins, pays que je remercie pour leur hospitalité et leur générosité. Je voudrais les assurer que le Gouvernement malien ne ménagera aucun effort pour continuer à les assister et pour créer les conditions leur permettant de rentrer dignement et en toute sécurité dans leurs localités d'origine.

Les multiples défis à la paix et à la sécurité internationales appellent à la réforme de l'architecture dédiée des Nations Unies. Dans la même veine, le Mali continue de plaider pour la réforme de la gouvernance mondiale politique, économique et financière afin de créer les conditions optimales et justes du développement de nos pays. Dans cette dynamique, le Mali continue de plaider pour la réforme des institutions financières internationales, comme la Banque mondiale ou le Fonds monétaire international. De même, nous saluons les modèles alternatifs et crédibles tels que les BRICS.

Les changements climatiques constituent également une menace réelle pour les générations présentes et futures. Nous devons avoir le courage de sortir du dogmatisme ambiant et des jeux d'intérêts étroits concernant cette problématique. A cet égard, le temps est venu de mettre effectivement en œuvre les décisions de nos Sommets et de nos COP. Il est nécessaire que les pays à l'origine du réchauffement climatique assument leurs responsabilités pleines et entières, y compris celle de soutenir les efforts des pays du Sud pour un développement respectueux de l'environnement.

- **Monsieur le Président,**

Pour terminer, je voudrais faire observer que cette 79^e session de l'Assemblée générale se tient dans un contexte de défis immenses pour nos Etats et pour nos institutions multilatérales : la paix et la sécurité internationales n'ont jamais été autant menacées depuis les deux grandes guerres, y compris par le terrorisme international et l'extrémisme violent. Dans un tel contexte, il sera difficile d'atteindre les Objectifs de développement durable à l'horizon 2030 en termes d'éducation, de santé, d'accès à l'eau potable, d'énergie et de justice.

Cependant, malgré ces péripéties, le Mali reste disposé à jouer toute sa partition dans la mise en œuvre de ses engagements nationaux et internationaux, tout en gardant un certain espoir

en l'avenir.

- **Que Dieu bénisse le Mali et préserve les Maliens des forces obscurantistes et destructrices du monde !**
- **Que Dieu bénisse la Confédération des Etats du Sahel et préserve les populations sahéliennes des forces obscurantistes et destructrices du monde !**
- **Que Dieu bénisse l'Afrique et préserve les africains des forces obscurantistes et destructrices du monde !**
- **Que Dieu bénisse le monde et préserve l'humanité entière des forces obscurantistes et destructrices du monde !**

Je vous remercie de votre très aimable attention.